SUICIDE
à La Réunion

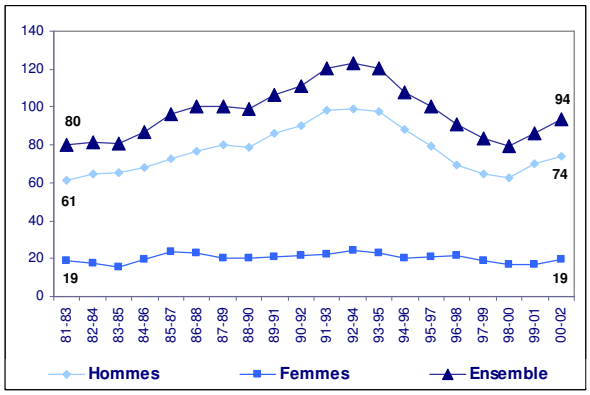
CONTEXTE NATIONAL [1]

En 2002, 2% des décès survenus en France métropolitaine, 10 362 décès, ont été identifiés comme des suicides, ce qui correspond à un taux de suicide annuel de 17,8 pour 100 000 habitants. Toutefois, ces chiffres sont inférieurs à la réalité. Le CépiDC [2] a évalué la sous-estimation de la mortalité par suicide à environ 20%, ce qui porterait le nombre annuel de suicides à près de 13 000 et le taux de suicide à plus de 21 pour 100 000.
Plus de 75% des suicides identifiés en 2002 ont concerné des hommes : 7 720 décès contre 2 912 chez les femmes. Le suicide représentait ainsi près de 3% de l'ensemble des décès masculins et 1% des décès féminins. Cette surmortalité masculine est stable depuis les années quatre-vingt.
Les décès par suicide interviennent majoritairement entre 35 et 54 ans. Le taux de décès par suicide croît quant à lui avec l'âge. Le suicide est une des première cause de mortalité entre 15 et 44 ans (21% des décès chez les 25-34 ans derrière les accidents, 30%)
Le mode de suicide le plus fréquent est la pendaison (45% des suicides de 2002), suivi par l'utilisation d'une arme à feu (16%) et l'intoxication (15%). Par rapport à l'année 1997, la part des suicides par pendaison a augmenté (38% en 1997), et celle par utilisation d'armes à feu a diminué (24% en 1997). Cependant, les modes de suicide demeurent très différenciés selon le sexe avec, également, des variations plus limitées en fonction de l'âge. La pendaison reste ainsi le premier mode de suicide chez les hommes quel que soit l'âge. Au contraire, l'ingestion de substances toxiques est le premier mode de suicide chez les femmes entre 25 et 54 ans.
Selon les statistiques EUROSTAT, la France occupe une position assez défavorable au niveau européen. En 2002, les taux standardisés de mortalité par suicides en France atteignent 16 pour 100 000 habitants (25 chez les hommes contre 9 pour 100 000 chez les femmes). Ainsi, selon ces données de l'Organisation Mondiale de la Santé, la France se classait en 2002 au 3ème rang de l'Europe des 15, derrière la Finlande et l'Autriche (respectivement 20 et 17 pour 100 000). Les pays connaissant les taux les plus faibles sont la Grèce, l'Italie et l'Espagne (respectivement 3, 6 et 7 suicides pour 100 000 habitants).
Au cours des trente dernières années, le taux de mortalité par suicide, tous âges confondus, a connu en France d'importantes fluctuations. Après une relative stabilité entre la fin de la 2ème guerre mondiale et les années soixante-dix, le taux global de suicide a connu une rapide croissance entre 1975 et 1985. Depuis, la tendance est à la stabilisation, voire à une légère baisse à partir de 1993. Le taux brut de suicide tous âges confondus a ainsi diminué de 2% par an entre 1993 et 2002.
Une enquête réalisée en population générale entre 1999 et 2003 par le Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé (CCOMS) et la DREES a permis d'estimer à environ 8% la population métropolitaine adulte déclarant avoir fait une tentative de suicide au cours de sa vie et à 2% la population présentant un risque suicidaire élevé. Le taux de récidive apparaît en outre élevé, évalué à 22% chez les hommes et 35 chez les femmes.
Au début des années 2000, 195 000 tentatives de suicide auraient donné lieu, chaque année à un contact avec le système de soins. Près de 30% d'entre elles auraient été vues par les médecins généralistes libéraux et 80% auraient motivé une venue aux urgences. En outre, un tiers aurait été orienté vers une hospitalisation en psychiatrie, initialement ou après un séjour de courte durée en soins somatiques. Les tentatives de suicides sont majoritairement le fait des femmes, surtout jeunes.
La prévention du suicide constitue en France l'une des priorités de santé publique. L'objectif fixé, selon la stratégie d'actions face au suicide 2000-2005 (circulaire du 5 juillet 2001) est de passer, à terme, sous la barre symbolique des 10 000 décès par suicide chaque année.

SITUATION A LA REUNION

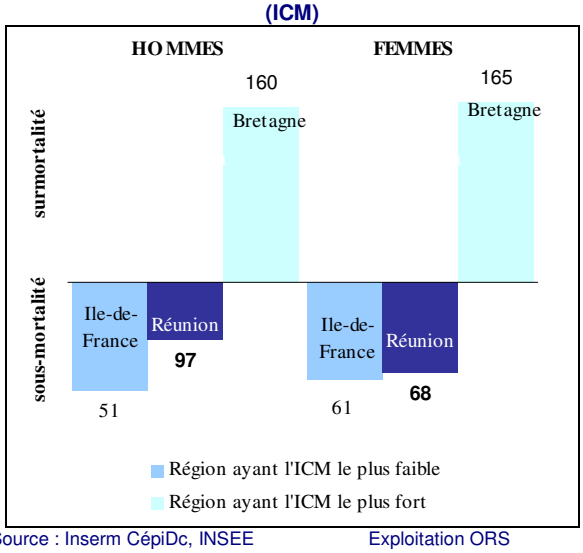
- A La Réunion, le suicide a été à l'origine de 94 décès en moyenne chaque année sur la période 2000-2002, ce qui correspond à un taux de suicide annuel de 12 pour 100 000 habitants sur la période.
Le nombre total de décès par suicide n'a cessé de diminuer depuis la période 1992-1994 : -35% en 1998-2000. Mais depuis cette période, la tendance est à la hausse : soit une progression de 18% entre les périodes 1998-2000 et 2000-2002.
- Pour la période 2000-2002, la mortalité régionale par suicide est inférieure à la moyenne nationale. Cette sous-mortalité est observée plus particulièrement chez les Réunionnaises : -32% et -3% chez les hommes.
- A La Réunion comme en métropole, nous observons une surmortalité masculine : 80% des décès par suicide concernent les hommes sur l'île.
- Contrairement à la situation métropolitaine, la fréquence des décès par suicide n'augmente pas avec l'âge à La Réunion : les décès sont concentrés dans la tranche d'âge 15-44 ans (60% des cas).
Ainsi, La Réunion se caractérise par des taux de mortalité par suicide plus élevés aux âges jeunes. Chez les hommes, les taux réunionnais sont supérieurs aux taux métropolitains jusqu'à environ 40 ans. Après cet âge, la tendance est totalement inversée. A partir de 50 ans, les taux de suicide des métropolitains croissent constamment pour atteindre 128 suicides pour 100 000 hommes chez les 85 ans et plus, tandis que chez les hommes réunionnais, le taux ne dépasse pas 30 pour 100 000. Le constat est le même chez les femmes : les taux locaux sont supérieurs aux taux nationaux jusqu'à l'âge de 30 ans.
- Le suicide constitue une des principales causes de décès prématuré (avant 65 ans). Il représente la 4ème cause de décès chez les hommes après les accidents de circulations, les cardiopathies ischémiques et les psychoses alcooliques et alcoolisme. Chez les femmes, la part des décès attribuable au suicide est moins importante (6ème cause de décès).
- A structure par âge comparable, la mortalité par suicide a diminué à La Réunion, plus qu'en métropole : respectivement -36% chez les hommes et -38% chez les femmes depuis la période 1993-1995.
- La prévention du suicide est actuellement l'un des objectifs régionaux inscrits dans le Plan Régional de Santé Publique de La Réunion pour la période triennale 2006-2008.

Evolution du nombre moyen* de décès par suicide à La Réunion entre 1981 et 2002



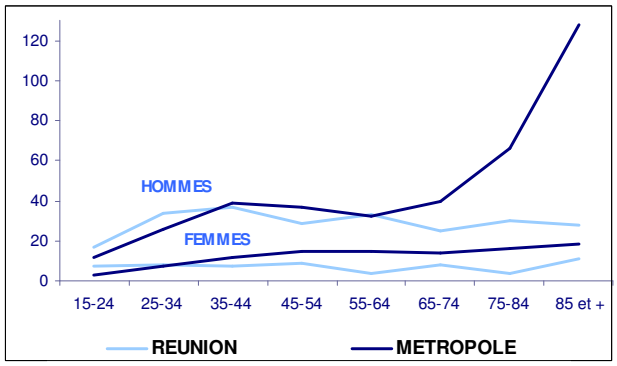
Source : Inserm CépiDc, INSEE Exploitation ORS
* valeur lissée sur 3 ans

Indice comparatif de mortalité par suicide en 2000-2002 (ICM)



Source : Inserm CépiDc, INSEE Exploitation ORS

Taux de mortalité par suicide selon l'âge et le sexe en 2000-2002* à La Réunion et en métropole (pour 100 000 habitants)



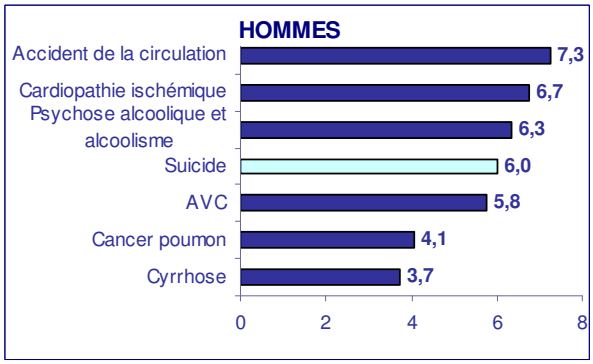
Source : Inserm CépiDc, INSEE Exploitation ORS
* Moyenne triennale sur 2000-2002

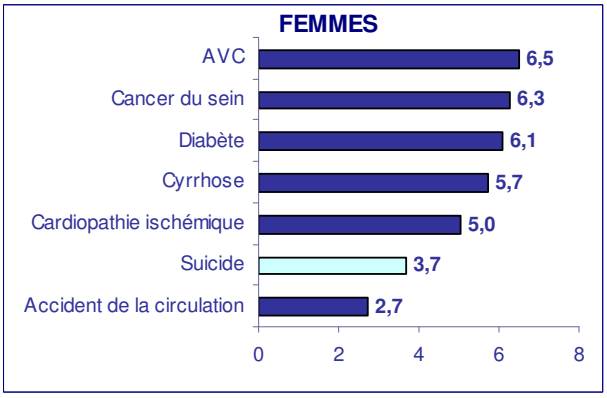
Nombre annuel de décès par suicide et part sur l'ensemble des décès par classe d'âge (moyenne triennale 2000-2002)

	REUNION				Métropole	
Ages	Hommes		Femmes		Hommes	Femmes
	n	Taux	n	Taux	Taux	Taux
15-24	10	16%	2	22%	14%	11%
25-34	19	19%	2	13%	22%	15%
35-44	21	11%	2	6%	16%	11%
45-54	11	4%	3	3%	6%	6%
55-64	8	2%	2	1%	3%	3%
65-74	5	0%	6	0%	1%	0%
Total	74	3%	16	1%	3%	1%

Source : Inserm CépiDc, INSEE Exploitation ORS

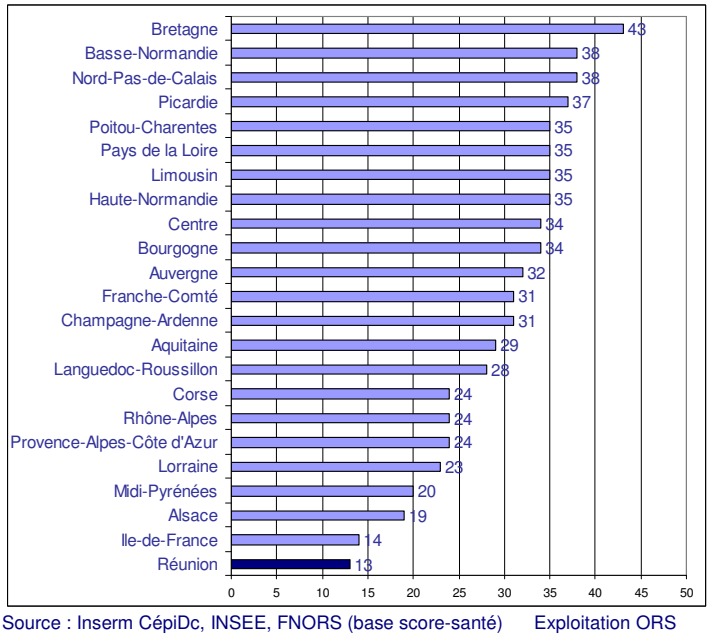
Principales causes de décès prématurés (avant 65 ans) à La Réunion en 2000-2002*(en %)





Source : Inserm CépiDc, INSEE Exploitation ORS
* valeur moyenne sur la période triennale 2000-2002

Taux comparatif de mortalité par suicide selon les régions françaises (pour 100 000 habitants ; moyenne triennale 1999-2001)



Source : Inserm CépiDc, INSEE, FNORS (base score-santé) Exploitation ORS

Evolution des taux comparatifs de mortalité par suicide à La Réunion selon le sexe entre 1993-1995 et 2000-2002 (pour 100 000 habitants)

	1993-1995	1999-2001	EVOLUTION
HOMMES	36	23	-36%
FEMMES	8	5	-38%

Source : Inserm CépiDc, INSEE Exploitation ORS

Définitions

Indice comparatif de mortalité (ICM) *appelé aussi standardized mortality ratio (SMR) est le rapport en base 100 du nombre de décès observés dans la région au nombre de décès qui serait obtenu si les taux de mortalité pour chaque tranche d'âge étaient identiques aux taux nationaux (ICM France Métropolitaine = 100). Un test du X2 au seuil de 5% est calculé pour déterminer si la différence avec la moyenne nationale est significative.*

Taux Comparatif de Mortalité (TCM) ou taux standardisé (sur l'âge)

Taux que l'on observerait dans la région si elle avait la même structure par âge que la population de référence (ici la population de France métropolitaine au RP 90).

Un taux comparatif permet de comparer la situation de deux territoires ou de deux périodes en éliminant les effets liés aux différences de structures par âge.

Repères bibliographiques et sources

[1] Suicides et tentatives de suicide en France – Etudes et Résultats, DREES n°488, Mai 2006.8f.

[2] Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) – http://www.cepidc.vesinet.inserm.fr

[3] BELLAMY V., ROELANDT J-L., CARIA A., « Troubles mentaux et représentations de la santé mentale : premiers résultats de l'enquête santé mentale en population générale », Etudes et Résultats, n° 347, octobre 2004, DREES, 12p.

[4] Le suicide La Réunion –Service Etudes et Statistiques - Drass, Décembre 2005, 3f.

[5] Fédération Nationale des ORS (FNORS) – Base de données Score santé - http://www.fnors.org/Score/accueil.htm

[6] EUROSTAT – statistiques sur les taux de décès par suicide, par sexe - http://epp.eurostat.ec.europa.eu